



# Règlement des Trophées Hosmoz 2025

## ARTICLE 1

Réseau Gesat, association loi 1er juillet 1901, Hosmoz® est l'organisateur des **Trophées Hosmoz**. Quatre **Trophées Hosmoz** seront remis en 2025.

- Trois Trophées Hosmoz ESAT-EA** : un remis dans chacune des trois catégories visées ci-dessous à l'article 3.
- Un Trophée Hosmoz ENTREPRISES & ORGANISMES PUBLICS**

## ARTICLE 2

Seules les structures du secteur du Handicap, EA et ESAT pouvant justifier de leur statut juridique, peuvent participer aux **Trophées Hosmoz ESAT-EA**. Leur éventuelle qualité d'adhérent à Hosmoz ne sera pas prise en compte lors de la sélection des nominés et lauréats.

Toute entreprise ou organisme public procédant à des achats inclusifs peut participer aux **Trophées Hosmoz ENTREPRISES & ORGANISMES PUBLICS**. Leur éventuelle qualité de partenaire d'Hosmoz ne sera pas prise en compte lors de la sélection des nominés et lauréats.

## ARTICLE 3

Les participants aux **Trophées Hosmoz ESAT-EA** pourront présenter un dossier maximum dans chacune des trois catégories :

- Innovation sociale/sociétale
- Innovation technologique
- Innovation transition écologique

Ces catégories récompensent les ESAT-EA les plus innovants dans chacun de ces trois domaines tels que définis dans le dossier de présentation des Trophées Hosmoz ESAT-EA 2025.

Les participants aux **Trophées Hosmoz ENTREPRISES & ORGANISMES PUBLICS** pourront présenter un dossier dans la catégorie :

- Trophée Innovation Achats inclusifs

Cette catégorie récompense les acheteurs inclusifs engagés dans des démarches partenariales remarquables avec des ESAT-EA.

Les dossiers de candidatures aux **Trophées Hosmoz ESAT-EA** peuvent concerner des projets co-portés (avec d'autres ESAT-EA, avec des acteurs publics ou privés, de l'économie sociale et solidaire ou de l'économie dite « classique »). Le dossier sera alors déposé au nom de l'ESAT-EA concerné au premier chef, charge à celui-ci de mentionner ses partenaires dans la description qu'il fera du projet.

Les dossiers de candidatures aux **Trophées Hosmoz ENTREPRISES & ORGANISMES PUBLICS** mentionneront le ou les ESAT-EA partenaires du projet.

Les projets présentés dans le cadre des **Trophées Hosmoz ESAT-EA** et dans le cadre des **Trophées Hosmoz ENTREPRISES & ORGANISMES PUBLICS** doivent avoir abouti c'est-à-dire être



opérationnels (ne plus en être à l'état de projet). A minima les premiers résultats doivent être mesurables. La mise en œuvre doit se situer entre 2023 et 2025.

## ARTICLE 4

Les lauréats seront sélectionnés par un jury.

Le jury se compose de trois collèges :

- **Le collège ESAT-EA** : constitué de représentants d'ESAT-EA
- **Le collège Entreprises & Organismes publics partenaires d'Hosmoz** : constitué de représentants des Directions Achats, de responsables RH ou Handicap
- **Le collège Réseaux** : constitué de représentants du Manifeste Inclusion, de l'ObsAR, de Linklusion et du Marché de l'Inclusion.

Il réunira une quinzaine de représentants de ces 3 collèges, sous la Présidence d'un membre du Conseil d'Administration d'Hosmoz.

Le jury se réunira deux fois :

- **Une première fois**, le 11 juin, pour désigner 4 nominés par Trophée, soit 16 nominés.
- **Une deuxième fois**, le 23 juin, pour écouter les nominés présenter (au format court du pitch) leur projet, échanger avec ces derniers et les départager en désignant un lauréat par Trophée, soit 4 lauréats.

**La sélection des Trophées Hosmoz ESAT-EA** se fera au regard de trois critères pondérés comme suit

- **Innovation**  
Pondération : 4
- **Impact**  
Pondération : 4
- **Duplicabilité**  
Pondération : 2

**La sélection des Trophées Hosmoz ENTREPRISES & ORGANISMES PUBLICS** se fera au regard de quatre critères pondérés comme suit

- **Relation fournisseur**  
Pondération : 4
- **Impact direct et indirect du projet**  
Pondération : 3
- **Nature du projet**  
Pondération : 2
- **Engagements de l'entreprise en matière d'achats inclusifs**  
Pondération : 1

Les **ESAT-EA** et les **entreprises et organismes publics** déposant une candidature devront désigner un ou deux représentant.e.s qui, si nominés, devront être présent.e.s lors de la seconde réunion du jury, le 23 juin après-midi, afin de pitcher leur projet.



## ARTICLE 5

Les **Trophées Hosmoz** seront remis le jeudi 18 septembre 2025 lors des HandiFormelles 2025 organisées par Hosmoz à l'Institut Pasteur, Paris 14ème.

Les **ESAT-EA** et les **entreprises et organismes publics** lauréats devront désigner pour la remise des prix un ou plusieurs représentant.e.s qui devront être présent.e.s lors de la cérémonie de remise des trophées le 18 septembre 2025.

## ARTICLE 6

Les dossiers seront remis avant le 23 mai 2025 (22 mai 2025 minuit) à l'adresse suivante : [trophees@hosmoz.fr](mailto:trophees@hosmoz.fr).

Les dossiers remis après cette date ou incomplets (rubrique non remplie ou logo non remis) ou ne respectant pas le nombre de caractères à disposition pour exposer le projet ne seront pas pris en compte.

## ARTICLE 7

Hosmoz se réserve le droit, en cas de force majeure, d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler les **Trophées Hosmoz 2025**. Ces changements feront l'objet d'une information par mail auprès de l'ensemble des ESAT-EA qui auront choisi de concourir ainsi qu'auprès des entreprises et organismes publics ayant manifesté leur intérêt ou déposé leur candidature.

Les compléments d'informations résultant de ce qui précède pourront être publiés pendant toute la durée des **Trophées Hosmoz 2025**. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

Hosmoz se réserve également le droit de procéder à toutes les vérifications qu'il jugerait utiles pour valider les informations déclaratives des participants.

## ARTICLE 8

Tout litige pouvant intervenir sur l'interprétation du présent règlement sera expressément soumis à l'appréciation d'Hosmoz.

## ARTICLE 9

Conformément à la Loi N° 78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel les concernant auprès de Hosmoz :

- Adresse : 25 rue de Tolbiac, 75013 PARIS

- Mail : [trophees@hosmoz.fr](mailto:trophees@hosmoz.fr)

Contact Hosmoz : [trophees@hosmoz.fr](mailto:trophees@hosmoz.fr)

\*\*\*